

Lancement de la nouvelle BDTA le 23 octobre

La nouvelle banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) sera mise en service le 23 octobre 2026. Une page d'accueil plus claire, une navigation plus intuitive et des processus simplifiés faciliteront l'utilisation de la BDTA. Les obligations légales de notification resteront inchangées, et les données existantes seront reprises.

Berne, le 24 septembre 2026. Cela fait environ 15 ans que la BDTA actuelle est en service. Une enquête menée auprès de plus de 11 000 utilisatrices et utilisateurs a notamment fait ressortir un souhait: la BDTA doit devenir plus simple à utiliser et plus claire. La nouvelle interface utilisateur a donc été conçue dans cette optique.

Ce qui est amélioré avec la nouvelle BDTA

Nouvelle page d'accueil

La page d'accueil est adaptée au rôle de chaque utilisatrice ou utilisateur et affiche toutes les informations et fonctionnalités pertinentes au même endroit. Pour les bovins, les ovins et les caprins, les dernières notifications et les documents d'accompagnement sont désormais affichés sur la page d'accueil.

Une vue d'ensemble pour chaque espèce

Chaque espèce animale dispose de sa propre page récapitulative. Pour les bovins, les ovins et les caprins, il est également possible de consulter l'historique des notifications.

Les fonctionnalités accessibles directement dans le processus concerné

Le contrôle du label est désormais directement intégré dans la notification de sortie. Pour les bovins, il est désormais également possible de créer des documents d'accompagnement électroniques (e-transit) dans la BDTA.

Des marques auriculaires électroniques également pour les bovins

Les détentrices et détenteurs d'animaux peuvent désormais commander des marques auriculaires électroniques dotées de la technologie RFID pour les bovins. Elles permettent une lecture à l'aide d'un lecteur ou d'équipements couramment utilisés dans les étables et sont reconnues, à l'instar des marques auriculaires classiques, comme marquage en vertu du droit public.

Conçue pour différentes tailles d'écran

La nouvelle BDTA est conçue selon le principe du responsive design et son affichage s'adapte à différentes tailles d'écran. Pour le travail mobile avec des bovins, Identitas SA recommande de continuer à utiliser l'application BDTA, qui est optimisée pour une utilisation mobile. Une extension de l'application BDTA pour les ovins et les caprins est également prévue et devrait être disponible au premier semestre 2027.

Identitas SA: la nouvelle BDTA sera mise en service le 23 octobre

Passage à la nouvelle version le 22 octobre

Pour permettre le passage à la nouvelle version, la BDTA **ne sera pas disponible le 22 octobre à partir de 16h00**. Cela vaut également pour l'application BDTA et l'application e-transit. La nouvelle BDTA sera mise en service le 23 octobre. Les obligations légales de notification restent inchangées. Les données existantes seront reprises. L'accès continuera de se faire sur le portail Agate.

Informations et assistance

Les utilisatrices et utilisateurs trouveront des informations à jour concernant la refonte de la BDTA sur **tvd-bdta.ch**. Une courte vidéo présente la nouvelle navigation. D'autres réponses et aides seront ajoutées régulièrement sur cette page. Identitas SA reste l'exploitant et l'interlocuteur pour la BDTA. En cas de questions, le service à la clientèle BDTA reste joignable au **0800 555 600**. L'ensemble des utilisatrices et utilisateurs seront également informés par e-mail avant le passage à la nouvelle version.

Informations générales sur la refonte de la BDTA

Pourquoi la BDTA est-elle renouvelée?

Cela fait environ 15 ans que la BDTA actuelle est en service. Parallèlement, les exigences en matière d'utilisation et d'échange de données avec d'autres systèmes se sont renforcées.

Environ 50 systèmes de la Confédération, des cantons et d'autres partenaires échangent des données avec la BDTA. La base technique fait donc l'objet d'une refonte complète.

Nouvelles normes de données

Cette refonte permet également de mettre en œuvre les nouvelles prescriptions de la Confédération en matière d'harmonisation des données. Des structures de données uniformes créent une base commune pour l'échange de données entre la BDTA et les systèmes qui y sont connectés.

Partage des données et agridata.ch

En raison des exigences légales, l'introduction de la nouvelle BDTA entraînera une modification des modalités de partage des données de la BDTA à des tiers, par exemple aux organisations d'élevage et aux organisations affiliées. À l'avenir, ces partages de données seront traités par le service de transmission de données agridata.ch. Les partages existants seront repris.

Qu'est-ce qui ne change pas?

La refonte ne change rien aux obligations légales de notification. Les données existantes seront reprises. L'accès à la BDTA continuera de se faire sur le portail Agate. Identitas SA continuera d'exploiter la BDTA conformément au mandat légal et restera l'interlocuteur des utilisatrices et utilisateurs.

Identitas SA: la nouvelle BDTA sera mise en service le 23 octobre

Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA)

La banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) est la plateforme d'information centrale sur le trafic des animaux en Suisse. Elle contribue à assurer la traçabilité des animaux, à lutter contre les épizooties et à garantir la sécurité des denrées alimentaires. Identitas SA exploite la BDTA sur mandat légal conformément à l'ordonnance Id-BDTA.

Identitas SA

Identitas SA est le spécialiste suisse des données dédiées à la santé des animaux et des plantes, à la sécurité alimentaire et à la protection de l'environnement. Ce prestataire de services informatiques installé à Berne et lié à la Confédération développe et exploite des solutions informatiques spécifiques à la branche, basées sur des bases de données. Le développement des logiciels et le stockage des données ont lieu exclusivement en Suisse.

Contact pour les journalistes

Identitas SA
Communication
Tél. +41 31 996 81 72
kommunikation@identitas.ch
www.identitas.ch/fr